

11 MARS 2024

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n° 20/2024/ENV du
portant institution de servitudes d'utilité publique dite de « sur-inondation » pour des
travaux de protection contre les inondations prévus sur le bassin du Madon au bénéfice de
l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon (EPTB Meurthe-Madon)**

La préfète des Vosges
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de la Légion d'honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 211-2 et R 211-96 à 211-106 ;
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L 311-1 et suivants ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 230-1 et suivants ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L 151-36 ;
- Vu le décret du Président de la République du 5 octobre 2022 portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX en qualité de préfète des Vosges ;
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;
- Vu le décret n° 2019-8895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations ;
- Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2017 précisant les modalités de détermination de la hauteur et du volume des barrages et ouvrages assimilés aux fins du classement de ces ouvrages en application de l'article R 214-112 du Code de l'environnement ;

- Vu l'arrêté ministériel modifié du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de dangers des systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2022 précisant les obligations réglementaires et la consistance des vérifications et Visites Techniques Approfondies (VTA) des ouvrages hydrauliques autorisés ou concédés ;
- Vu le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027, des parties françaises des bassins hydrographiques du Rhin et de la Meuse, approuvé par la préfète coordonnatrice de bassin le 18 mars 2022 ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027, du bassin Rhône-Méditerranée, approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 21 mars 2022 ;
- Vu la concertation préalable menée par l'EPTB Meurthe-Madon du 16 octobre 2020 au 22 novembre 2020 pour le projet du Programme d'Opérations d'Aménagement et de Protection contre les Inondations dans le bassin versant du Madon (PAPI Madon) et son bilan ;
- Vu le dossier de demande de déclaration d'intérêt général comprenant une demande d'autorisation environnementale, déposé numériquement par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe et Madon (EPTB Meurthe-Madon), dont le siège se trouve 3 rue Jacques Villermaux 54000 NANCY, le 23 juillet 2021 au titre du 1^o de l'article L 181-1 du Code de l'environnement, sur la plateforme GUN Env, enregistré sous le n° DAENV B-210723-090859-593-032, relatif à la réalisation des aménagements du PAPI Madon sur le département des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle ;
- Vu la délibération n° 2021-61 du 24 novembre 2021 du Bureau syndical de l'EPTB Meurthe-Madon demandant l'institution des servitudes d'utilité publique, d'une déclaration d'utilité publique et le recours à l'expropriation des emprises nécessaires à la réalisation des aménagements préconisés ;
- Vu l'accusé de réception du dossier complet de demande de déclaration d'intérêt général comprenant une demande d'autorisation environnementale, délivré numériquement par la direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle le 12 décembre 2022, par délégation du préfet des Vosges ;
- Vu les dossiers d'enquête parcellaire et de servitudes d'utilité publique transmis le 1^{er} septembre 2023 par l'EPTB Meurthe-Madon ;
- Vu l'ordonnance n° E23000078/54 du 6 septembre 2023 du président du tribunal administratif de Nancy désignant M. Pascal GAIRE, commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique unique sur les demandes d'institution de servitudes d'utilité publique et d'enquête parcellaire ;
- Vu l'arrêté n° 91/2023/ENV du 13 septembre 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 33 jours du 16 octobre 2023 à 9H00 au 17 novembre 2023 à 17H00 inclus, sur le territoire des communes de Hymont, Velotte-et-Tatignécourt, Escles, Lerrain, Mirecourt, Valleroy-aux-Saules sises dans le

département des Vosges en application des articles L 123-1 et suivants du Code de l'environnement ayant notamment pour objet :

- l'instauration de servitudes de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement ;
- la réalisation d'une enquête parcellaire permettant d'obtenir la maîtrise foncière des emprises des aménagements préconisés.

- Vu la délibération n° 2023-45 du 16 octobre 2023 du Bureau syndical de l'EPTB Meurthe-Madon portant approbation de la déclaration de projet prononçant l'intérêt général du programme de travaux prévus au Programme d'Actions de Préventions des Inondations du Madon (PAPI Madon) ;
- Vu les avis favorables des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 12 octobre 2023 pour les Vosges et du 19 octobre 2023 pour la Meurthe-et-Moselle ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 14 novembre 2023 portant déclaration d'intérêt général, autorisation environnementale et dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées au bénéfice de l'EPTB Meurthe-Madon concernant le projet d'aménagements hydrauliques et environnementaux du bassin du Madon ;
- Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête parcellaire et préalable à l'institution des SUP en date du 14 décembre 2023 ;
- Vu les avis des conseils municipaux consultés ;
- Vu l'avis de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) du 8 décembre 2023 du département des Vosges ;
- Vu l'avis sur la recevabilité du dossier de SUP rédigé par la direction départementale des territoires des Vosges du 10 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagements hydrauliques et environnementaux répondent à des raisons impératives d'intérêt public majeur en ce qu'ils visent à protéger les secteurs urbanisés contre les crues et à améliorer et restaurer la qualité écologique des cours d'eau du bassin du Madon ;

CONSIDERANT la nécessité d'instaurer des Servitudes d'Utilité Publique de « sur-inondation » prévues à l'article L 211-12 du Code de l'environnement :

- Opération 1 action 6.1 : instauration d'une servitude en amont de la zone de ralentissement dynamique des crues sur les communes de Hymont, Maroncourt, Valleroy-aux-Saules et Velotte-et-Tatignécourt pour ralentir la progression des crues débordantes et favoriser leur stockage au sein d'une zone naturelle d'inondation
- Opération 4 action 6.4 : instauration d'une servitude dans le nouveau chenal de crue créé sur le ban communal de Mirecourt

Sur proposition de la secrétaire générale par suppléance de la préfecture des Vosges

Arrête :

ARTICLE 1^{er}; OBJET :

Sont instituées, au profit de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe et Madon (EPTB Meurthe-Mardon) dont le siège se trouve 3 rue Jacques Villermaux 54000 NANCY les servitudes d'utilité publique liées à la création de zones de rétention temporaire des eaux de crues par des aménagements permettant leur stockage afin de réduire les crues du Madon et de contribuer ainsi à la protection des zones habitées à l'aval des ouvrages.
L'état parcellaire désignant les parcelles affectées par les servitudes est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 ; PERIMETRE DE LA ZONE SOUMISE A SERVITUDE :

La servitude s'applique sur les périmètres fixés à l'issue des études hydrauliques et hydrologiques réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Meurthe-Mardon. Ces périmètres, ainsi que les parcelles qu'il comprend et les propriétaires concernés, figurent tous trois en annexe du présent arrêté préfectoral.

Cette servitude englobe les secteurs submergés en amont des ouvrages des zones de sur-stockage et des protections localisées.

ARTICLE 3 ; TRAVAUX PREALABLES A L'EXERCICE DE LA SERVITUDE :

Les servitudes d'utilité publique sont instituées dès la signature du présent arrêté préfectoral.

La préfète des Vosges prendra un arrêté préfectoral pour constater l'achèvement des travaux et autoriser la mise en œuvre des servitudes. Ces servitudes, ainsi constatées, seront annexées au document d'urbanisme communal.

Les travaux des opérations 1 et 4 seront réalisés à partir de 2023 .

ARTICLE 4 ; ACTIVITES REGLEMENTEES :

La présente servitude applicable aux parcelles est une servitude de sur-inondation liée au caractère de « zone de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement ». Dans les zones de sur-inondation, les propriétaires et les exploitants contenus dans la liste jointe au présent arrêté (pour l'opération 01) doivent s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des ouvrages destinés à permettre l'inondation des zones définies.

Tous les travaux ou ouvrages, qui en raison de leur nature, de leur importance ou de leur localisation, sont susceptibles de faire obstacle au stockage ou à l'écoulement des eaux et qui n'entrent pas dans le champ d'application des déclarations ou autorisations instituées par le Code de l'urbanisme et/ou le Code de l'environnement sont soit interdits, soit soumis à demande d'autorisation préalable auprès du bénéficiaire de la servitude.

Dans le périmètre de la Servitude d'Utilité Publique, seront interdits, pour l'ensemble des aménagements, zones de sur-stockage et protections localisées :

- les installations, les occupations et utilisations du sol susceptibles de nuire à l'étalement ou à l'écoulement des eaux de crues, à l'intégrité ou au bon fonctionnement de l'ouvrage des zones de sur-stockage ainsi qu'à son entretien ;

- les remblais, sauf s'ils sont directement liés aux travaux de construction et d'entretien de la digue ;
- les travaux de terrassement, d'excavation ou de dessouchage ayant pour effet d'affouiller les berges naturelles, de mettre en danger la stabilité des talus ou de faire obstacle au libre écoulement des eaux ;
- la réalisation de travaux de drainage (noues, fossés, drain enterré...)
- le dépôt, même temporaire, de déchets végétaux de types coupes de bois (tailles d'arbustes et arbres) en raison du risque d'embâcle que cela engendre ;
- le stockage de produits conditionnés ou mis en tas sur la zone (meubles, balles de foin et de paille, tas de fumier, silo à maïs) ;
- les dépôts de tout type d'effluents et de déchets, même inerte ;
- les dépôts de matériel ;
- le stockage d'hydrocarbures, huiles, graisses ou tout produit polluant ;
- l'installation de toute infrastructure permettant de pratiquer une nouvelle activité sportive ou ludique, ou permettant le camping, le caravaning ou le stationnement de mobil-home ;
- le stationnement même temporaire de caravanes, mobil-home, camping-car, autres véhicules, tentes ;
- le garage mort de tout véhicule est interdit ;
- les aménagements de tout obstacle aux écoulements du cours d'eau ou des fossés ;
- les boisements et la plantation de pépinières ;
- les affouillements de plus de 1 m de profondeur par rapport au terrain naturel, dans une bande de 20 m calculée à compter du pied de talus de la digue construite ;

Parmi les activités et ouvrages sont concernés par une autorisation préalable :

- les affouillements de toute nature ;
- la création de plan d'eau, mares, fossés, étangs ou chemin ;
- la création de nouvelle clôture ;
- les constructions de quelque nature que ce soit (serres agricoles, les bâtiments agricoles, huttes de chasse, cabane, les abris de jardin, dépendance, etc...) ;
- les coupes et arrachages d'arbres, arbustes et haies ;
- la création d'ouvrage de franchissement de cours d'eau ;
- tout aménagement ayant un lien avec le lit mineur du cours d'eau. Cette demande ne se substitue pas aux procédures loi sur l'eau en vigueur et elle s'applique aux linéaires concernés directement à la Zone de Ralentissement Dynamique des Crues (ZRDC) et sa zone d'influence hydraulique ;

De plus, les propriétaires et locataires auront les obligations suivantes :

- obligation du maintien d'accès libre au bénéficiaire de la servitude. S'il y a présence d'un cadenas sur portail, le double des clés est à fournir à l'EPTB ;
- obligation d'informer les locataires du règlement de la servitude ;
- obligation de signaler à l'EPTB Meurthe-Madon bénéficiaire de la servitude, tout changement de locataire.

Dans le périmètre des Servitudes d'Utilité Publique, seront soumis à déclaration préalable les travaux, installations ou ouvrages qui, en raison de leur nature, de leur importance ou leur localisation, sont susceptibles de faire obstacle au stockage et à l'écoulement des eaux et n'entrent pas dans le champ d'application des autorisations ou déclarations instituées par le Code de l'urbanisme.

Toute personne souhaitant réaliser des travaux ou ouvrages soumis à déclaration par un arrêté préfectoral instituant des Servitudes d'Utilité Publique en application de l'article L 211-12 du Code de l'environnement et n'entrant pas dans le champ d'application des autorisations ou déclarations instituées par le Code de l'urbanisme, remplit une déclaration qui indique :

- 1 – Ses nom et adresse ;
- 2 – L'emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés ;
- 3 – La nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés ;
- 4 – Un document justifiant la compatibilité du projet avec la Servitude d'Utilité Publique ;
- 5 – Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles mentionnées aux 3 et 4.

La déclaration est adressée par pli recommandé avec accusé de réception au maire de la commune dans laquelle les travaux ou ouvrages sont envisagés. Le maire transmet sans délai un exemplaire de la déclaration au préfet et, le cas échéant, au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Le préfet dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la déclaration en préfecture pour s'opposer à l'exécution des travaux ou prescrire les adaptations ou modifications nécessaires. Le préfet transmet un exemplaire de la déclaration pour avis au bénéficiaire de la servitude. La réalisation de ces ouvrages ne peut commencer avant l'expiration de ce délai.

Pour les travaux et ouvrages soumis à une autorisation ou une déclaration instituée par le Code de l'urbanisme et qui sont susceptibles, en raison de leur nature, leur importance ou leur localisation, de faire obstacle au stockage et à l'écoulement des eaux, l'autorité compétente pour statuer en matière d'urbanisme recueille l'accord du préfet qui dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la déclaration ou de la demande d'autorisation pour s'opposer à l'exécution des travaux ou prescrire les modifications nécessaires. Les travaux ne peuvent commencer avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 5 ; ACCES POUR ENTRETIEN ET EXPLOITATION :

Les propriétaires et occupants des parcelles dans la liste jointe au présent dossier sont tenus de laisser libre le passage des engins de chantier et des équipes de surveillance et d'entretien des ouvrages mandatés par le maître d'ouvrage pour réaliser les travaux liés à la construction et l'entretien des ouvrages (ZRDC et chenal de crue). Il s'agira notamment de laisser le libre passage pour l'entretien :

- des ouvrages eux-mêmes pour leur surveillance et leur entretien ;
- des chemins en pied des ouvrages pour assurer la surveillance et l'entretien ;
- des ouvrages connexes à la ZRDC comprenant : la fosse de dissipation, le déversoir de sécurité, etc.
- des réseaux de fossé de drainage qui sont aménagés pour faciliter le ressuyage de la zone de surinondation.

Ces interventions d'entretien auront notamment lieu après chaque remplissage important et dans une périodicité dictée par les conditions de surveillance et d'entretien des ouvrages.

ARTICLE 6 ; INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES ET DROIT DE DELAISSEMENT :

L'instauration des servitudes « sur-inondation », mentionnées à l'article 1 ouvre droit à indemnité pour les propriétaires de terrains des zones grevées lorsqu'elles créent un préjudice

matériel, direct et certain. Ces indemnités sont à la charge de l'EPTB Meurthe-Madon qui a demandé l'institution des servitudes. Elles sont fixées, à défaut d'accord amiable, par le juge de l'expropriation compétent dans le département concerné.

Ces indemnités seront fixées sur la base d'un protocole d'accord signé entre l'EPTB Meurthe-Madon et la Chambre d'agriculture du département des Vosges.

Si, dans le délai de 3 mois à partir de la notification aux propriétaires du présent arrêté, aucun accord n'a pu s'établir sur le montant des indemnités consécutives à l'application des servitudes, le juge de l'expropriation peut être saisi dans les conditions prévues par le livre III du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Un droit de délaissement est ouvert aux propriétaires des parcelles grevées par la servitude pendant les dix ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'achèvement des travaux.

ARTICLE 7 ; INDEMNISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES :

Les dommages matériels touchant les récoltes, les cultures, le cheptel mort ou vif causés par une sur-inondation liée à une rétention temporaire des eaux dans les zones grevées des servitudes instituées à l'article 1 ouvrent droit à indemnité pour les occupants.

Ces dommages seront indemnisés sur la base d'un protocole d'accord signé entre l'EPTB Meurthe-Madon et la Chambre d'agriculture du département des Vosges. Elles seront fixées à défaut d'accord amiable par le juge de l'expropriation compétent dans le département concerné.

Toutefois, les personnes physiques ou morales qui auront contribué par leur fait ou par leur négligence à la réalisation des dommages sont exclus du bénéfice de l'indemnisation dans la proportion où lesdits dommages peuvent leur être imputables.

Ces indemnités sont à la charge de l'EPTB Meurthe-Madon qui a demandé l'institution des servitudes grevant la zone.

ARTICLE 8 ; POLICE DE LA SERVITUDE :

Le bénéficiaire de la servitude est fondé, après mise en demeure non suivie d'effet, à faire disparaître, aux frais du contrevenant, toute modification, installation et objet de toute taille et de toute nature qui s'avérerait contraire à l'exercice normal de la servitude.

Si l'urgence le justifie, en période de risque de crue avéré - notamment en cas de bulletin d'alerte orange ou rouge de Météo France - ou pour tout autre situation, l'enlèvement des véhicules ou gros encombrants susceptibles de créer des désordres pourra être réalisé d'office sans mise en demeure et aux frais et risques de leur propriétaire.

ARTICLE 9 : NETTOYAGE ET ENTRETIEN :

L'entretien régulier des zones impactées par la servitude de sur-inondation est à la charge du propriétaire foncier de la parcelle.

Concernant les zones de sur-stockage, l'EPTB Meurthe-Madon, bénéficiaire de la servitude, assurera à ses frais, après chaque crue, la réalisation de visites de vérification des ouvrages et l'enlèvement des embâcles susceptibles de faire obstacle au stockage ou à l'écoulement des

eaux si nécessaires, soit par ses propres moyens, soit en faisant appel à un prestataire qualifié pour ce type d'opérations.

ARTICLE 10 ; FRAIS D'ETABLISSEMENT DES SERVITUDES :

Les frais d'établissement des servitudes, leur publication dans les journaux et les indemnités, sont à la charge du bénéficiaire de la servitude, soit l'EPTB Meurthe-Madon.

ARTICLE 11 ; PUBLICITE :

L'arrêté est notifié aux maires des communes concernées et à l'EPTB Meurthe-Madon. Ce dernier notifie à chaque propriétaire intéressé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le présent arrêté avec l'état parcellaire et l'extrait du plan parcellaire le concernant. Au cas où la résidence du propriétaire est inconnue, la notification de l'acte est faite au maire de la commune sur le territoire de laquelle se trouve la propriété.

L'arrêté préfectoral sera affiché dans les mairies concernées pendant une durée d'au moins un an. Il fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de l'Etat dans le département des Vosges, ainsi que d'une mention dans le journal local diffusé dans ce département.

ARTICLE 12 ; EXECUTION :

La secrétaire générale par suppléance de la préfecture des Vosges, le président de l'EPTB Meurthe-Madon, le directeur départemental des territoires des Vosges et les maires des communes de Hymont, Maroncourt, Valleroy-aux-Saules, Velotte-et-Tatignécourt et Mirecourt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'EPTB Meurthe-Madon qui se chargera de le notifier aux différents propriétaires concernés par les Servitudes d'Utilité Publique.

Fait à EPINAL le

11 MARS 2024

La préfète des Vosges
pour la préfète et par délégation
la sous-préfète,
secrétaire générale par suppléance


Carole DABRIGEON

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut être contesté, dans un délai de deux mois après les mesures de publication :

- recours gracieux :

Ce recours est introduit auprès du préfet des Vosges, Direction du Pilotage et de l'Animation Interministérielle, bureau de l'environnement – Place Foch 88026 EPINAL Cedex

- recours hiérarchique :

Ce recours est introduit auprès du ministre de l'Intérieur – Direction générale des collectivités locales – Bureau des services publics locaux – Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 8.

- recours contentieux :

Il doit être formé dans le délai de 2 mois à compter de la publication (ou du rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, ou en cas de non-réponse à l'un ou l'autre de ces recours au terme de deux mois) auprès du président du tribunal administratif de NANCY. Le Tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

De plus, la présente décision, en tant qu'elle autorise les travaux au titre de la loi sur l'eau, peut faire l'objet dans un délai d'un an, à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux par les tiers au tribunal administratif de Nancy.

**PIECES ANNEXES A L'ARRETE PREFCTORAL
du 11 MARS 2024**

Annexe 1: Deux documents de plans de situation des aménagements

Annexe 2: Délimitation du périmètre de servitudes et plans parcellaires (deux documents)

Annexe 3: Liste des parcelles (sur deux feuilles)

Annexe 4: Liste des propriétaires dont les terrains sont grevés de servitudes (Hymont (pages de 1 à 13), Maroncourt (pages de 1 à 8), Valleroy-aux-Saules (pages de 1 à 28) et Velotte-et-Tatignécourt (pages de 30 à 38) puis Mirecourt(pages de 1 à 3))

Annexe 5: Attestations notariales (deux documents)

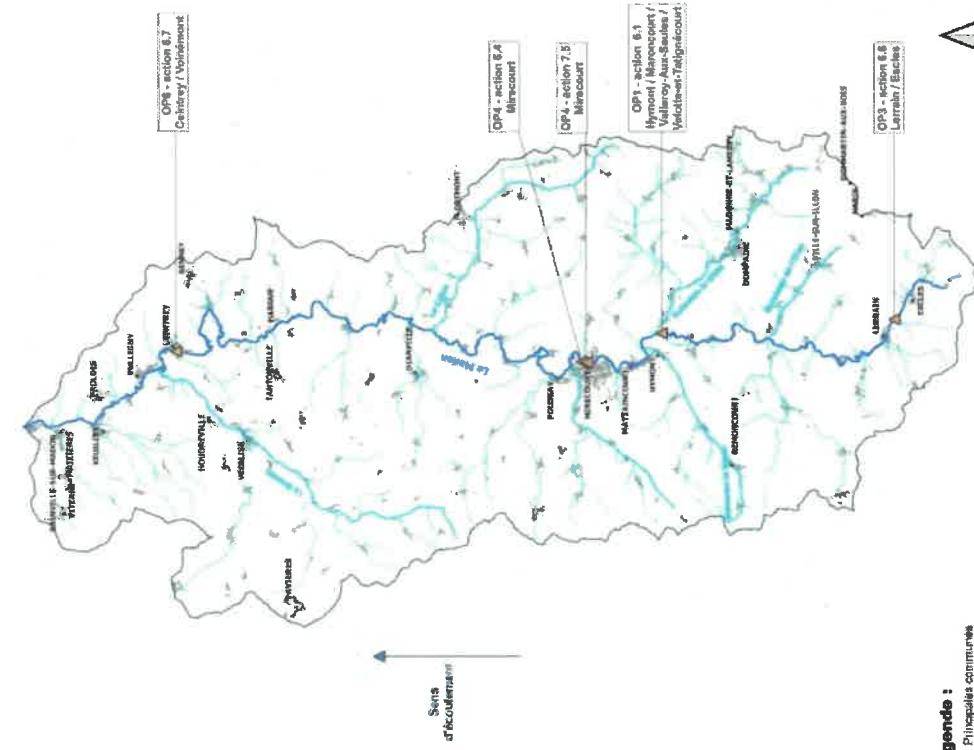


Fig. 1. Localisation des opérations du PAPI Madon I (périmètre du bassin versant du Madon)

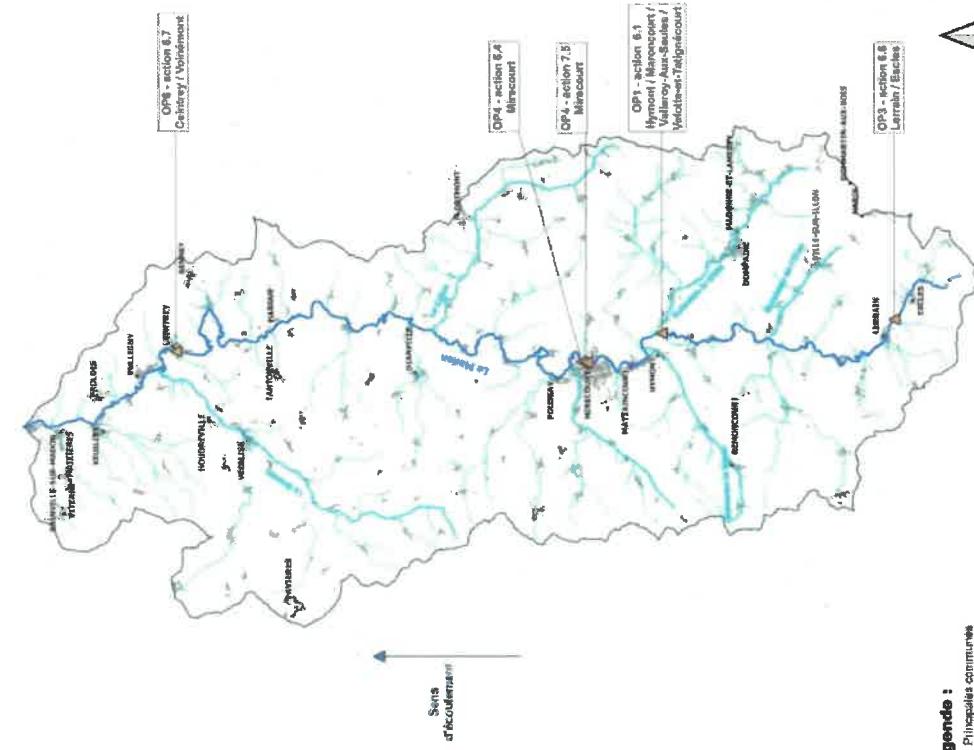


Fig. 2. Carte de localisation de l'opération 6.1 du PAPI Madon I

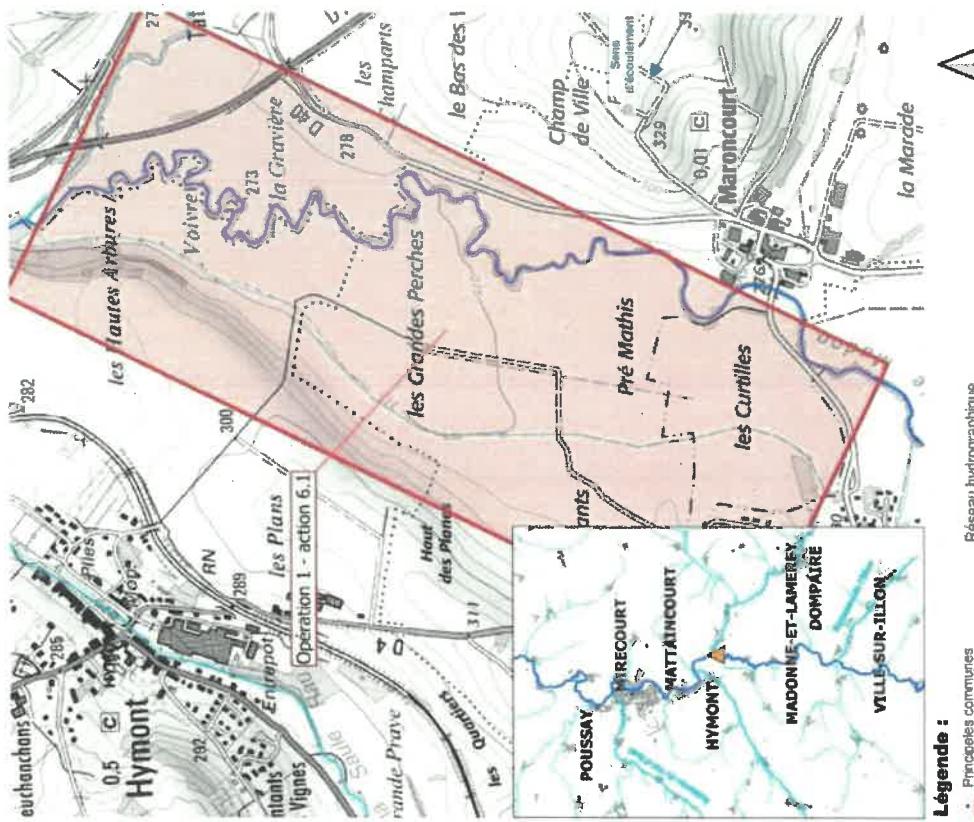


Fig. 2. Carte de localisation de l'opération 6.1 du PAPI Madon I

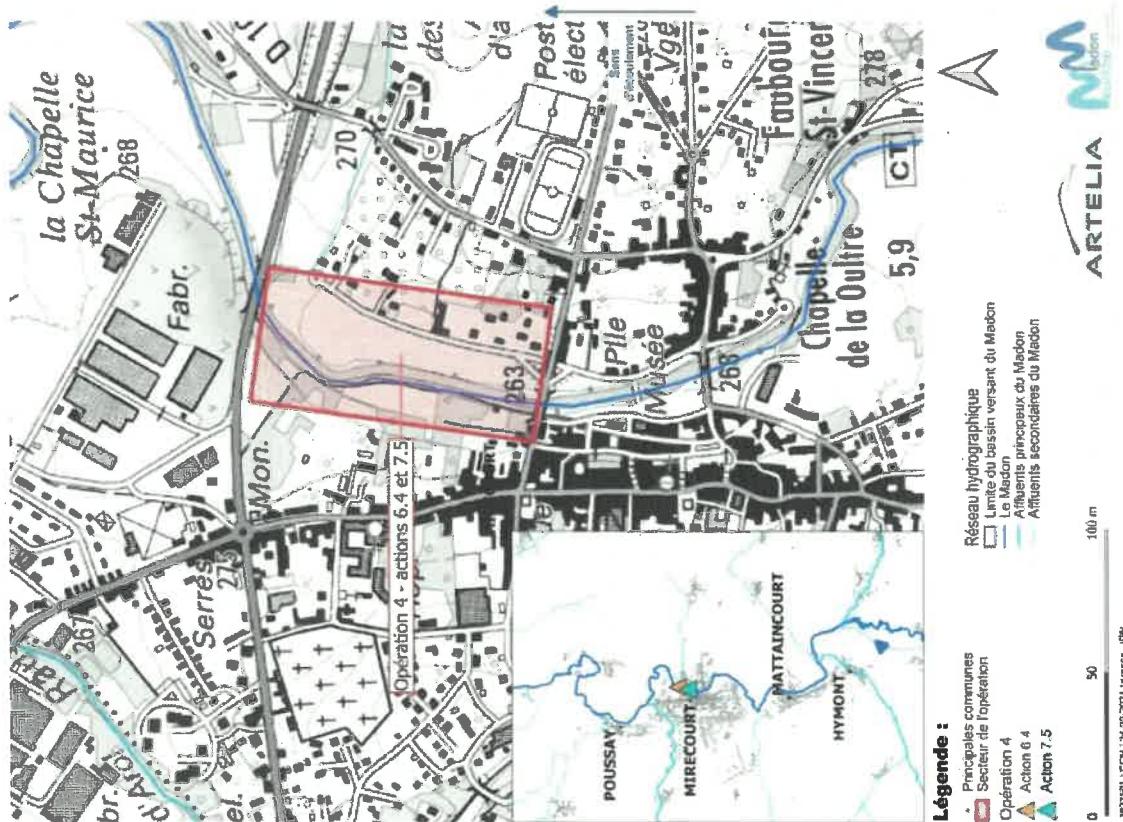


Fig. 3. Carte de localisation de l'opération 04 – actions 6.4 et 7.5 du PAPI Madon 1

1.2. CADRE REGLEMENTAIRE

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a créé la servitude de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement à l'article L.211-12, II, 1° du Code de l'Environnement.

Cette servitude permet de créer des zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement, par des aménagements permettant d'accroître artificiellement leur capacité de stockage de ces eaux, afin de réduire les crues ou les ruissellements dans des secteurs situés en aval.

Cette servitude sera reportée en annexe de l'article R.126-1 du code de l'urbanisme dans la rubrique IV, servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques, B – sécurité publique.

1.2.1. PROCEDURE D'ELABORATION DE LA SERVITUDE

1.2.1.1. Contenu du dossier

L'article R.211-97 du Code de l'Environnement énumère les pièces qui doivent constituer le dossier soumis à enquête publique :

- 1° Une notice explicative indiquant les raisons pour lesquelles les servitudes sont instituées ;
- 2° Un document indiquant la nature des sujétions et interdictions qui résultent de ces servitudes et leurs conséquences pour l'environnement, y compris les éléments mentionnés au VI de l'article L.211-12 dont la suppression, la modification ou l'instauration est nécessaire, ainsi que le délai imparti pour réaliser cette opération ;
- 3° Un plan faisant apparaître le périmètre à l'intérieur duquel ces servitudes s'exercent, les parcelles auxquelles elles s'appliquent et l'indication des diverses sujétions résultant des servitudes ;
- 4° La liste des propriétaires dont les terrains sont grevés de servitudes ;
- 5° Un projet darrêté définissant les servitudes ;
- Par ailleurs, doivent être également soumis à enquête publique les pièces prévues à l'article R.124-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et produit dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

→ Annexe 2 : Volet 9 – DUP



LISTE PARCELLES SUP MISE A JOUR AU 06.03.2024

Code commune	Commune	section	numéro	Surface de la parcelle	Surface inondée	Pourcentage inondé
88246	Hymont	ZA	128	16 566 m ²	5 585 m ²	34%
88246	Hymont	ZA	129	67 974 m ²	14 168 m ²	21%
88246	Hymont	ZA	68	7 845 m ²	5 619 m ²	72%
88246	Hymont	ZA	69	2 503 m ²	1 291 m ²	52%
88246	Hymont	ZA	70	30 710 m ²	30 710 m ²	100%
88246	Hymont	ZA	71	10 442 m ²	10 442 m ²	100%
88246	Hymont	ZA	72	6 310 m ²	6 310 m ²	100%
88246	Hymont	ZA	28	7 134 m ²	636 m ²	9%
88246	Hymont	ZA	75	3 174 m ²	3 174 m ²	100%
88246	Hymont	ZA	76	210 m ²	210 m ²	100%
88246	Hymont	ZA	73	10 478 m ²	10 478 m ²	100%
88246	Hymont	ZA	77	1 542 m ²	1 542 m ²	100%
88246	Hymont	ZA	134	11 918 m ²	4 389 m ²	37%
88246	Hymont	ZA	133	11 922 m ²	11 922 m ²	100%
88246	Hymont	ZA	74	6 609 m ²	6 609 m ²	100%
88288	Maroncourt	ZB	6	2 151 m ²	790 m ²	37%
88288	Maroncourt	ZB	11	52 360 m ²	16 814 m ²	32%
88288	Maroncourt	ZB	9	17 699 m ²	14 347 m ²	81%
88288	Maroncourt	ZB	78	48 978 m ²	1 909 m ²	4%
88288	Maroncourt	ZB	8	389 m ²	389 m ²	100%
88288	Maroncourt	ZB	7	4 756 m ²	4 756 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	34	18 125 m ²	18 125 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	37	21 484 m ²	21 484 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	38	16 855 m ²	16 855 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	35	915 m ²	915 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	32	93 271 m ²	93 271 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	4	32 029 m ²	21 958 m ²	69%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	3	11 321 m ²	871 m ²	8%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	14	1 087 m ²	1 087 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	31	24 079 m ²	24 079 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	30	19 101 m ²	19 101 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	27	10 371 m ²	10 371 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	16	31 740 m ²	31 740 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	22	17 827 m ²	17 827 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	21	18 904 m ²	18 904 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	23	14 294 m ²	14 294 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	17	2 138 m ²	2 138 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	18	1 725 m ²	1 725 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	19	2 055 m ²	2 055 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	20	2 445 m ²	2 445 m ²	100%

LISTE PARCELLES SUP MISE A JOUR AU 06.03.2024

Code commune	Commune	section	numéro	Surface de la parcelle	Surface inondée	Pourcentage inondé
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	15	1 612 m ²	1 612 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	36	3 395 m ²	3 395 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	39	424 m ²	424 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	24	6 566 m ²	6 566 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	25	9 520 m ²	9 520 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	26	6 715 m ²	6 715 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	29	5 192 m ²	5 192 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	2	225 206 m ²	13 471 m ²	6%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	33	129 291 m ²	128 849 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	13	59 853 m ²	17 555 m ²	29%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	6	12 316 m ²	7 221 m ²	59%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	5	3 306 m ²	3 306 m ²	100%
88489	Valleroy-aux-Saules	ZA	28	1 947 m ²	1 947 m ²	100%
88499	Velotte-et-Tatignécourt	ZD	25	10 450 m ²	10 450 m ²	100%
88499	Velotte-et-Tatignécourt	ZD	24	14 023 m ²	14 023 m ²	100%
88499	Velotte-et-Tatignécourt	ZD	51	10 806 m ²	10806 m ²	100%
88499	Velotte-et-Tatignécourt	ZD	31	2 856 m ²	131 m ²	5%
88499	Velotte-et-Tatignécourt	ZD	27	6 635 m ²	5 418 m ²	82%
88499	Velotte-et-Tatignécourt	ZD	23	1 030 m ²	1 030 m ²	100%
88499	Velotte-et-Tatignécourt	ZD	26	7 570 m ²	7 414 m ²	98%
88499	Velotte-et-Tatignécourt	ZD	50	2 999 m ²	2 089 m ²	70%
88304	Mirecourt	AL	449	11 293 m ²	6 265 m ²	55%
88304	Mirecourt	AO	11	25 721 m ²	16 653 m ²	65%
88304	Mirecourt	AL	450	316 m ²	171 m ²	54%

PAPI MEURTHE MADON

**Réalisation d'aménagements de gestion des inondations et de restauration hydromorphologique du
Madon sur les communes HYMONT, VELLOTTE-ET-TATIGNECOURT, MARONCOURT et VALLEROY-AUX-
SAULES**

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : VOSGES

Commune : HYMONT

Septembre 2021

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PAPI MEURTHE MADON

HYMONT

PROPRIETE 00001_246 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- ASSOCIATION FONCIERE DE LA COMMUNE DE HYMONT (U29086140)

Par sa Présidente, Madame Christine ROUYER

Adresse : 2 RTE DE VITTEL - 88500 - HYMONT (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. duplan N°	Emprise N°	Observations	
							Reste N°	Surface (m ²)
ZA	0028	Ter. à bâtrir	a l'épine	7350	5	a	654	b
ZA	0068	Ter. à bâtrir	a voivre	7640	6	a	5471	b
ZA	0069	Eaux	a voivre	2520	1	a	1299	b
ZA	0076	Eaux	a voivre	170	11	a	170	
					Total		7594	

Origine de propriété

Parcelle ZA 68 – ZA 69 - ZA 76 - ZA 28 :

- Procès-verbal de remembrement de HYMONT, attribution à l'ASSOCIATION FONCIERE DE LA COMMUNE DE HYMONT, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20/09/1989 volume 9534 N°1

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPIMEURTHE MADON

HYMONT

PROPRIETE 00002_246 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE BREGEOT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

Inscrit au RCS d'EPINAL sous le n° 488005026

Date de dépôts des statuts : 09/02/2006

Adresse : 3 LE VILLAGE - 88270 - MARONCOURT (FRANCE)

Représenté par ses gérants, Monsieur Gérard BREGEOT et Monsieur Claude BREGEOT

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface(m ²)	Emprise		Reste N°	Surface (m ²)	Observations
					N°	Surface (m ²)			
ZA	0129	Terre	a lepine	67974	3	a 14168	b	53806	→ ACTUALITE PAPIMEURTHE MADON 2024
ZA	0128	Terre	a lepine	16566	71	a 5585	b	10981	LE 30 JANVIER 2024
Origine de propriété									

Parcelle ZA 128 et 129:

- Apport à groupement forestier par la communauté BREGEOT/LANTERNE nés les 05/03/1930 et 25/12/1931, au bénéfice du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE BREGEOT, immatriculé au RCS d'EPINAL sous le numéro 488 005 026, suivant acte du 26/12/2005 reçu par Me GANTOIS, notaire à EPINAL, publié au SPF d'EPINAL le 02/03/2006 volume 2006P N°1648.

Division de la parcelle ZA 37 en ZA 128 et ZA 129, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 02/02/2023 volume 2023P n°3050

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

HYMONT

PROPRIETE 00003_246 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Madame CLEMENT Isabelle Marie, profession inconnue

Née le 09/05/1967 à Charmes (088)

Epouse de Monsieur DEMANGEL Francis

Mariée le 12/08/1989 à Marainville-sur-Maddon (088) - sans contrat préalable

Demeurant 13 RTE DE VALLEROY

88500 HYMONT (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Monsieur DEMANGEL Francis Victor Marcel, profession inconnue

Né le 04/11/1966 à Épinal (088)

Epoux de Madame CLEMENT Isabelle

Marié le 12/08/1989 à Marainville-sur-Maddon (088) - sans contrat préalable

Demeurant 5001 RTE DE VALLEROY

88500 HYMONT (FRANCE)

Référence cadastrale	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. duplan	Emprise	Reste	Observations
Sect.					N°	Surface (m ²)	N°	Surface (m ²)
ZA	0133	Terre	a voïvre	11922	2	a	11922	
ZA	0134	Terre	a voïvre	11918	72	a	4389	b 7529 → ACANT PHR L'EPIS LE 30 JANVIER 2024
					Total	16311		

Origine de propriété

Parcelle ZA 67 :

- Vente par GABRIEL né le 01/04/1921, GABRIEL né le 26/09/1942 et GABRIEL né le 23/10/1949 à CLEMENT née le 09/05/1967 et DEMANGEL né le 04/11/1966, suivant acte du 22/12/2008 reçu par Maître FRANTZEN BONTEMPS, notaire, et publié au SPF d'EPINAL le 26/01/2009 volume 2009P N°569

Division de la parcelle ZA 67 en ZA 133 et ZA 134, suivant document d'arpentage n°242U du 24/05/2023 en cours de publication.

Hypothèques conventionnelles au profit de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL MOSELLE ET MADON, suivant deux actes établis par Maître GANTOIS, notaire. Le premier acte du 28/09/2012, publié au SPF d'EPINAL le 23/10/2012 volume 2012V N°2393. Date extrême d'effet : 05/09/2028. Le second acte du 23/11/2016, publié au SPF d'EPINAL le 15/12/2016 volume 2016V N°2576. Date extrême d'effet : 30/11/2032.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

HYMONT

PROPRIETE 00004_246 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- COMMUNE D'HYMONT (218802460)

Adresse : MAIRIE 2 RTE DE VITTEL
88500 - HYMONT (FRANCE)

Représenté(e) par son Maire, Monsieur Georges LE DREAU

Référence cadastrale Sect.	Nature	Lieu-Dit	Num. duplan		Emprise N° Surface (m ²)	Reste N° Surface (m ²)	Observations
ZA 0071	Terre	a vivre		7	a 10800	Total 10800	

Origine de propriété

Parcelle ZA 71 :

- Procès-verbal de remembrement de HYMONT, attribution à LA COMMUNE DE HYMONT, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20/09/1989 volume 9534 N°2

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

HYMONT

PROPRIETE 00005_246 PROPRIETAIRE REEL(Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur GAUTHIER Dominique Raymond Gaston, profession inconnue

Né le 19/05/1961 à Épinal (088)

Célibataire

Demeurant 56 RUE DU HAUT DE LA MOISE 88270 HAGECOURT (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N° ZA	Nature Terre	Lieu-Dit a voirre	Surface(m ²) 6250	Num. duplan		Empreise N° 8	Reste N° a	Surface (m ²) 6250	Surface (m ²) Total 6250	Observations

Origine de propriété

Parcelle ZA 72 :

- Attestation après décès de GAUTHIER né le 10/05/1936 survenu le 29/12/2000, attribuant l'usufruit à GASCARD Annette née le 15/08/1939 et la nue-propriété à GAUTHIER né(e) le 19/05/1961, GAUTHIER né(e) le 14/04/1964 et GAUTHIER né(e) le 21/10/1969, à concurrence de 1/3 chacun, suivant acte du 21/01/2002, reçu par Me FRANTZEN-BONTEMPS, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 19/02/2002 volume 2002P N°2004.

- Partage avec attribution à GAUTHIER Dominique né le 19/05/1961, suivant acte du 21/01/2002, reçu par Me FRANTZEN-BONTEMPS, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 19/03/2002 volume 2002P N°2006

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

HYMONT

PROPRIETE 00006_246 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Madame **GAND Frédérique**, profession inconnue

Née le 22/08/1968 à Épinal (088)

Epouse de Monsieur LEFRANC Philippe

Mariée le 03/07/1993 à VALEROY-AUX-SAULES (088) - sans contrat préalable

Demeurant 90 RUE DU PARADIS

88270 VALEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Monsieur **GAND Jérôme**, profession inconnue

Né le 04/07/1977 à Épinal (088)

Célibataire

Demeurant 357 RUE DES VIGNES 88270

VALEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Monsieur **GAND Stéphane Jean-Michel**, profession inconnue

Né le 13/03/1970 à Épinal (088)

Divorcé de Madame COUSOT Florence suivant jugement rendu par le TGI de EPINAL (088) en date du 06/10/2008

Demeurant 348 RUE DES VIGNES

88270 VALEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

Référence cadastrale	Nature	Lieu-Dit	Num. duplan	Emprise	Reste	Observations
Sect.	N°		N°	Surface (m ²)	N°	Surface (m ²)
ZA	0077	Terre a voirre	9	1500	a Total	1500

Origine de propriété	
Parcelle ZA 77 :	
-	Attestation après décès de GAND né le 25/03/1945 et décédé le 13/03/2018 laissant son épouse ZIMMERMANN née le 06/04/1947 bénéficiaire de l'usufruit en totalité et pour 1/3 : GAND né(e) le 22/08/1968, GAND né(e) le 13/03/1970 et GAND né(e) le 04/07/1977, suivant acte du 25/06/2019, reçu par Me RICHARD, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 01/07/2019 volume 2019P N°4519. Bien de communauté.
-	Attestation après le décès survenu le 13/03/2019 de ZIMMERMANN veuve GAND née le 06/04/1947, laissant pour héritier chacun pour 1/3 : GAND né(e) le 22/08/1968, GAND né(e) le 13/03/1970 et GAND né(e) le 04/07/1977, suivant acte du 25/06/2019, reçu par Me RICHARD, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 01/07/2019 volume 2019P N°4517.
NOTA : ZA77: bail rural au profit de CLAUDE et PETITJEAN nés les 09/08/1969 et 16/12/1968, suivant acte reçu par Maître BAZELAIRE, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 02/05/2001 volume 2001 P N° 3422. (18 ans à compter du 01/02/2001)	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPIMEURTHE MADON

HYMONT

PROPRIETE 00007_246 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- Monsieur DEMANGEL Francis Victor Marcel, profession inconnue

Né le 04/11/1966 à Épinal (088)

Epoux de Madame CLEMENT Isabelle

Marié le 12/08/1989 à Marainville-sur-Mardon (088) - sans contrat préalable

Demeurant 5001 RTE DE VALLEROY

88500 HYMONT (FRANCE)

USUFRUITIERE et PROPRIETAIRE

- Madame GIGANT Pierrette Maria Dorothee, profession inconnue

Née le 26/11/1938 à Damas-et-Bettegney (088)

Veuve de Monsieur DEMANGEL Bernard

Mariée le 28/12/1965 à Damas-et-Bettegney (088) - sans contrat préalable

Demeurant 15 RTE DE VALLEROY

88500 HYMONT (FRANCE)

Référence cadastrale	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Emprise N°	Surface (m ²)	Reste N°	Surface (m ²)	Observations
ZA	0070	Terre	a voivre	30850	4	a Total	30850	30850	

Origine de propriété
<p>Parcelle ZA 70 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Procès-verbal de remembrement de HYMONT, attribution à DEMANGEL Bernard né le 17/07/1939 et son épouse GIGANT Pierrette née le 26/11/1938, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20/09/1989 volume 9534 N°35. Bien de communauté.- Attestation après décès de DEMANGEL né le 17/07/1939 et décédé le 13/10/2019, laissant pour bénéficiaire de la totalité de la succession en usufruit GIGANT née le 26/11/1938 et pour la nue-propriété DEMANGEL né le 04/11/1966, suivant acte du 10/06/2020, reçu par Me GANTOIS-VILLEMIN, notaire à EPINAL, publié au SPF d'EPINAL le 25/06/2020 volume 2020P N°3650.

HYMONT

PROPRIETE 00008_246 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur GAUTHIER Joël, profession inconnue

Né le 09/01/1953 à MIRECOURT (088)

Divorcé de Madame LAMBERT Jocelyne suivant jugement rendu par le TGI de EPINAL (088) en date du 07/09/2011

Demeurant 4 CHE DU HAUT SAVRON

88500 HYMONT (FRANCE)

Référence cadastrale Sect. N°	Nature	Lieu-Dit a vivre	Num. duplan N°	Emprise Surface(m ²)	Reste N°	Surface (m ²)	Observations	
ZA 0073	Terre		10340	10	a	10340	Total	10340

Origine de propriété

- Parcelle ZA 73 :
- Partage entre les héritiers de GAUTHIER né le 21/09/1906, attribution à GAUTHIER Joël né le 09/01/1953, suivant acte du 29/01/1999, reçu par Me FRANTZEN-BONTEMPS, publié au SPF d'EPINAL le 15/02/1999 volume 1999P N°1582

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

HYMONT

PROPRIETE 00009_246 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame ANNEN Andrée Marie Thérèse, profession inconnue

Née le 23/03/1954 à MIRECOURT (088)

Epouse de Monsieur MAILLARD Pierre

Mariée le 07/07/1979 à MIRECOURT (088) - sans contrat préalable

Demeurant 6 LOT LES MESANGES

88500 HYMONT (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)		Reste N°	Surface (m ²)	Observations
				Num. duplan	Emprise			
ZA	0074	Terre	a avoire	6640	12	a	6640	
ZA	0075	Terre	a avoire	3190	13	a	3190	
				Total	9830			

Origine de propriété

Parcelle ZA 74 - ZA 75

- Partage valant attestation après décès de BREGEOT survenu le 29/11/2017, tant des biens propres que des biens de communauté, attribution en totalité à ANNEN Andrée née le 23/03/1954, suivant acte du 27/09/2018, reçu par Me DELORME, notaire à DOMPAIRE, publié au SPF d'EPINAL le 12/11/2018 volume 2018P N°7601.

Total commune	113228 m ²
Total général	835447 m ²

PAPI MEURTHE MADON

**Réalisation d'aménagements de gestion des inondations et de restauration hydromorphologique du
Madon sur les communes HYMONT, VELLOTTE-ET-TATIGNECOURT, MARONCOURT et VALLEROY-AUX-
SAULES**

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : VOSGES

Commune : MARONCOURT

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

MARONCOURT

PROPRIETE 00010_288 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Les héritiers inconnus de Monsieur HOUOT Michel Lucien, profession inconnue

Né le 06/01/1946 à MARONCOURT (088)

Célibataire

Décédé le 03/02/2021 à Épinal (088)

Demeurant (de son vivant) 5 LE VILLAGE
88270 MARONCOURT (FRANCE)

Ces propriétés font l'objet
d'un arrêté préfectoral
puis après une enquête
publique à venir

Référence cadastrale

Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Num. duplan	Emprise	Reste	Observations
					N°	Surface (m ²)	
ZA	0003	Terre	les arbures	37730	62	a	14298
ZA	0003	Terre	les arbures	37730	62	b	31
ZA	0004	Terre	les arbures	13340	63	a	593
ZA	0025	Terre	les arbures	25112	61	a	18084
ZB	0071	Terre	le village	14702	64	a	1569
ZB	0071	Terre	le village	14702	64	b	87
					Total		34662

Origine de propriété

Parcelle ZA 4 :

- Procès-verbal de remembrement de MARONCOURT, attribution à HOUOT Michel né le 06/01/1946, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20/09/1989 volume 9536 N°35.

Parcelle ZA 3 :

- Acte de partage, attribution à HOUOT Michel né le 06/01/1946, suivant acte du 16/03/1998, reçu par Me BAZELAIRE, publié au SPF d'EPINAL le 14/04/1998 volume 1998P N°4365.

Parcelle ZA 25 :

- Procès-verbal de remembrement de VELOTTE ET TATIGNECOURT, attribution à HOUOT Michel né le 06/01/1946, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 02/02/1998 volume 1998R N°488.

Parcelle ZB 71 :

- La parcelle ZB 71 provient de la réunion des parcelles ZB 66 et 69, au travers du procès-verbal du cadastre n° 6569 du 10/12/2007, publié au SPF d'EPINAL le 11/12/2007 ; volume 2007 P N° 9575.
- Parcelles ZB 66 et ZB 69 : origine de propriété antérieur à la rénovation cadastrale

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

MARONCOURT

PROPRIETE 00011_288 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE BREGEOT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

Inscrit au RCS d'EPINAL sous le n° 488005026

Date de dépôts des statuts : 09/02/2006

Adresse : 3 LE VILLAGE - 88270 - MARONCOURT (FRANCE)

Représenté par ses gérants, Monsieur Gérard BREGEOT et Monsieur Claude BREGEOT.

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface(m ²)	Num. duplan	Emprise N°	Reste N°	Surface (m ²)	Observations
ZB	0007	Terre	les curtilles	4760	67	a	4760		
ZB	0009	Terre	les curtilles	18020	65	a	14554	b	3466
					Total		19314		

Origine de propriété

Parcelle ZB 7 - ZB 9 :

- Appart à groupement forestier par la communauté BREGEOT/LANTERNE nés les 05/03/1930 et 25/12/1931, au bénéfice du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE BREGEOT, immatriculé au RCS d'EPINAL sous le numéro 488 005 026, suivant acte du 26/12/2005 reçu par Me GANTOIS, notaire à EPINAL, publié au SPF d'EPINAL le 02/03/2006 volume 2006P N°1648.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

MARONCOURT

PROPRIETE 00012_288 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur BREGEOT Claude Michel Joseph, profession inconnue

Né le 16/06/1955 à MIRECOURT (088)

Epoux de Madame COLIN Francine

Marié le 30/12/1982 à HAROL (088) - sans contrat préalable

Demeurant 8 GR GRANDE RUE

88270 MARONCOURT (FRANCE)

Référence cadastrale		Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. duplan	Emprise N°	Reste N°	Observations
Sect.	N°	Nature					
ZB	0011	Terre	les curtilles	52030	68	a Total	16741 b 35289

Origine de propriété

Parcelle ZB 11 :

- Procès-verbal de remembrement de MARONCOURT, attribution à BREGEOT Claude né le 16/06/1955, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20/09/1989 volume 9536 N°13.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

MARONCOURT

PROPRIETE 00013_288 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- ASSOCIATION FONCIERE DE LA COMMUNE DE MARONCOURT (U21609225)

Par son Président, Monsieur Claude BREGEOT

Adresse : MAIRIE - 88270 - MARONCOURT (FRANCE)

Référence cadastrale	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Emprise N°	Surface (m ²)	Reste N°	Surface (m ²)	Observations
ZB	0006	Eaux	les curtilles	1900	69	a	638	b	1262
ZB	0008	Eaux	les curtilles	370	66	c	370	Total	1008

Origine de propriété

- Parcelle ZB 6 – ZB 8**
- Procès-verbal de remembrement de MARONCOURT, n° 191, attribution à l'ASSOCIATION FONCIERE DE LA COMMUNE DE MARONCOURT, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20/09/1989 volume 9536 N°1.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PAPI MEURTHE MADON

MARONCOURT

PROPRIETAIRE 00014_288 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Madame GAND Frédérique**, profession inconnue

Née le 22/08/1968 à Épinal (088)

Epouse de Monsieur LEFRANC Philippe

Mariée le 03/07/1993 à VALLEROY-AUX-SAULES (088) - sans contrat préalable

Demeurant 90 RUE DU PARADIS

88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Monsieur GAND Stéphane Jean-Michel**, profession inconnue

Né le 13/03/1970 à Épinal (088)

Divorcé de Monsieur COUSOT Florence suivant jugement rendu par le TGI de EPINAL (088) en date du 06/10/2008

Demeurant 348 RUE DES VIGNES

88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Monsieur GAND Jérôme**, profession inconnue

Né le 04/07/1977 à Épinal (088)

Célibataire

Demeurant 357 RUE DES VIGNES

88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

Référence cadastrale		Lieu-Dit	Num. duplan	Emprise	Reste	Observations
Sect.	N°	Nature		N°	Surface (m ²)	Surface (m ²)
ZB	0078	Terre	les curtilles	a	48961	70
				Total	1924	b 47037

Origine de propriété	
Parcelle ZB 78 :	
- La parcelle ZB 78 provient de la division de la parcelle ZB 1, au travers de l'acte du 18/12/2010, reçu par Maître BABOUHOT, notaire, publié au SPF d'EPINAL, le 13/01/2011 volume 2011 P N° 215.	
- Attestation après décès de GAND né le 25/03/1945 et décédé le 13/03/2018 laissant son épouse ZIMMERMANN son épouse née le 06/04/1947 bénéficiaire de l'usufruit en totalité et pour 1/3 chacun : les consorts GAND nés les 22/08/1968, 13/03/1970 et 04/07/1977, suivant acte du 25/06/2019, reçu par Me RICHARD, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 01/07/2019 volume 2019P N°4519. Bien de communauté.	
- Attestation après le décès survenu le 13/03/2019 de ZIMMERMANN veuve GAND née le 06/04/1947 et décédée le 13/03/2019, laissant pour héritier chacun pour 1/3 : GAND né(e) le 22/08/1968, GAND née(e) le 13/03/1970 et GAND né(e) le 04/07/1977, suivant acte du 25/06/2019, reçu par Me RICHARD, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 01/07/2019 volume 2019P N°4517.	

NOTA : ZB 1 : bail rural au profit de CLAUDE et PETITJEAN nés les 09/08/1969 et 16/12/1968, suivant acte reçu par Maître BAZELAIRE, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 02/05/2001 volume 2001 P N° 3422. (18 ans à compter du 01/02/2001)

Total commune	73649 m ²
Total général	835447 m ²

PAPI MEURTHE MADON

**Réalisation d'aménagements de gestion des inondations et de restauration hydromorphologique du
Madon sur les communes HYMONT, VELLOTTE-ET-TATIGNECOURT, MARONCOURT et VALLEROY-AUX-
SAULES**

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : VOSGES

Commune : VALLEROY-AUX-SAULES

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPIMEURTHE MADON

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00015_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Les héritiers inconnus de Monsieur FRANCAIS Marcel Eugenel, profession inconnue

Né le 29/12/1901 à RANCOURT (088)

Epoux de Madame MARCHAL Marie-Louise

Décédé le 27/03/1992 à Vittel (088)

Demeurant (de son vivant) Domicile inconnu

88500 HYMONT (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Les héritiers inconnus de Madame MARCHAL Marie-Louisel, profession inconnue

Née le 11/04/1904 à VALEROY-AUX-SAULES (VOSGES)

Epouse de Monsieur FRANCAIS Marcel

Décédée le 05/03/1991 à HYMONT (088)

Demeurant (de son vivant) Domicile inconnu

88500 HYMONT (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. duplan N°	Emprise N°	Reste N°	Surface (m ²)	Observations	
									les grandes perches	
ZA	0039	Terre		430	29	a		430		Total 430

Origine de propriété
<p>Parcelle ZA 39 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Procès-verbal de remembrement de VALLEROY AUX SAULES, n°190, attribution à FRANÇAIS Marcel né le 29/12/1901 et son épouse, MARCHAL Marie née le 11/04/1904, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20 septembre 1986 volume 9535 N°3.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00016_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame ANNEN Andrée Marie Thérèse, profession inconnue

Née le 23/03/1954 à MIRECOURT (088)

Epouse de Monsieur MAILLARD Pierre

Mariée le 07/07/1979 à MIRECOURT (088) - sans contrat préalable

Demeurant 6 LOT LES MESANGES

88500 HYMONT (FRANCE)

Référence cadastrale

Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Num. duplan	Emprise N°	Reste N°	Observations
				Surface (m ²)	Surface (m ²)	Surface (m ²)	
ZA	0030	Terre	les grandes perches	18960	34 a	18960	
ZA	0031	Terre	les grandes perches	24200	38 b	24200	
				Total	43160		

Origine de propriété

Parcelle ZA 30 :

- Attestation après décès de ANNEN André né le 17/02/1922 et décédé le 09/05/2000, laissant BREGEOT née le 09/06/1931, donataire de l'usufruit universel, et pour héritiers les consorts ANNEN nés les 13/12/1960, 23/03/1954, 05/03/1953 et 15/06/1958, chacun pour 1/4, suivant acte du 18/06/2002 reçu par Me BEAU, notaire à DOMPAIRE, publié au SPF d'EPINAL le 26/11/2002 volume 2002P N°8402.

Parcelle ZA 30 - ZA 31 :

- Partage valant attestation après décès survenu le 29/11/2017 de BREGEOT née le 09/06/1931, attribution en totalité à ANNEN Andréée née le 23/03/1954, suivant acte du 27/09/2018 reçu par Me DELORME, notaire à DOMPAIRE, publié au SPF d'EPINAL le 12/11/2018 volume 2018P N°7601.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PAPI MEURTHE MADON

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIÉTÉ 00017_489 PROPRIÉTAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRÉSENTANT (Personne morale)

PROPRIÉTAIRE/INDIVIS

- **Monsieur FRANÇAIS Michel Bernard**, profession inconnue
Né le 03/09/1945 à MIRECOURT (088)
Epoux de Madame LAY Eliane
Marié le 15/04/1972 à HYMONT (088) - sans contrat préalable
Demeurant 7 RUE DE LA GARE
88500 HYMONT (FRANCE)

PROPRIÉTAIRE/INDIVIS

- **Madame LAY Eliane Marie Charlottel**, profession inconnue
Née le 12/12/1951 à MIRECOURT (088)
Epouse de Monsieur FRANÇAIS Michel
Marié le 15/04/1972 à HYMONT (088) - sans contrat préalable
Demeurant 7 RUE DE LA GARE
88500 HYMONT (FRANCE)

Référence cadastrale	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface(m ²)	Num. duplan	Emprise N°	Reste N°	Surface (m ²)	Observations
Sect.									
ZA	0027	Terre	les grandes perches	10400	30	a	10400	Total 10400	

Parcelle ZA 27 :	Origine de propriété
<ul style="list-style-type: none">- Procès-verbal de remembrement de VALLEROY AUX SAULES, n°190, attribution à FRANÇAIS Michel né le 03/08/1945 et son épouse, LAY Eliane née le 12/12/1951, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20 septembre 1986 volume 9535 N°40.	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PAPI MEURTHE MADON

VALLEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 000018_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

USUFRUITIER/INDIVIS

- Monsieur HEL Jean-François Jacques, profession inconnue

Né le 12/12/1950 à Épinal (088)

Epoux de Madame OLIVIER Bernadette

Marié le 10/11/1971 à MADECOURT (088) - sans contrat préalable

Demeurant 105 RUE DE VAUDIPRE

88500 VILLERS (FRANCE)

USUFRUITIERE/INDIVIS

- Madame OLIVIER Bernadette Marie Alice, profession inconnue

Née le 06/06/1949 à MIRECOURT (088)

Epouse de Monsieur HEL Jean-François

Mariée le 10/11/1971 à MADECOURT (088) - sans contrat préalable

Demeurant 71 RUE DU PARADIS

88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

NU-PROPRIETAIRE

- Monsieur HEL Sébastien, profession inconnue

Né le 23/03/1974 à Épinal (088)

Célibataire

Demeurant 2 AV JEAN JAURES

70100 GRAY (FRANCE)

30/09/2021

Référence cadastrale			Lieu-Dit	Surface(m ²)	Num. duplan	Emprise	Reste	Observations
Sect.	N°	Nature			N°	Surface (m ²)	N°	Surface (m ²)
ZA	0016	Terre	les grandes perches	31840	50	a	31840	
ZA	0020	Terre	les grandes perches	2460	45	a	2460	
ZA	0021	Terre	les grandes perches	18880	41	a	18880	
ZA	0024	Terre	les grandes perches	6620	35	a	6620	
ZA	0026	Terre	les grandes perches	6750	31	a	6750	
ZA	0036	Terre	pre mathis	3420	53	a	3420	
					Total		69970	

Origine de propriété								
Parcelle ZA 21 :								
- Procès-verbal de remembrement, n° 180, publié au SPF d'EPINAL, le 20/09/1989 volume 9535 n° 58.								
Parcelle ZA 16 :								
- Acquisition du 20/05/1995, par les époux HEL/OLIVIER nés les 12/12/1950 et 06/06/1949, de DUPOIRIEUX né le 21/01/1930 et son épouse, suivant acte reçu par Maître BAZELAIRE, notaire, publié au SPF d'EPINAL, le 09/06/1995 volume 1995 P N° 4653.								
Parcelles ZA 24 – ZA 26 et ZA 36 :								
- Echange du 20/05/1995, entre les époux HEL/OLIVIER nés les 12/12/1950 et 06/06/1949 (attributaires), et OLIVIER né le 30/06/1953 (non attributaires), suivant acte reçu par Maître BAZELAIRE, notaire, publié au SPF d'EPINAL, le 09/06/1995 volume 1995 P N° 4654.								
Parcelle ZA 16 – ZA 20 – ZA 21 – ZA 24 – ZA 26 – ZA 36 :								
- Donation-Partage, par HEL Jean né le 12/12/1950 et son épouse, OLIVIER Bernadette née le 06/06/1949, attribution à HEL né le 23/03/1974 de la totalité de la nue-propriété suivant acte du 15/01/2011 reçu par Me FRANTZEN BONTEMPS, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 28/02/2011 volume 2011P N° 1587. Réserve de l'usufruit profit des donateurs.								

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00019_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur HEL Jean-Charles, profession inconnue
Né le 27/05/1979 à Épinal (088)

Epoux de Madame COLIN Aline
Marié le 29/06/2013 à Villers (088) - sans contrat préalable
Demeurant 160 RUE DU PAQUIS 88500 VILLERS (FRANCE)

Référence cadastrale	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. duplan	Emprise N°	Reste N°	Observations
Sect.								
ZA	0002	Terre	les montants	224440	49	a	13459	b
ZA	0022	Terre	les grandes perches	17860	39	c	17860	
ZA	0023	Terre	les grandes perches	14280	37	d	14280	
ZA	0025	Terre	les grandes perches	9480	33	e	9480	
			Total				55079	

Origine de propriété
Parcelle ZA 2 - ZA 22 - ZA 23 :
- Vente par l'indivision HEL à HEL né le 27/05/1979, suivant acte du 03/10/2016 reçu par Me RENARD, notaire à EPINAL, publié au SPF d'EPINAL le 18/10/2016 volume 2016P N° 6241.

Parcelle ZA 25 :
- Vente par OLIVIER Liliane née le 01/06/1948 à HEL né le 27/05/1979, suivant acte du 26/02/2016 reçu par Me FRANTZEN BONTEMPS Valérie, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 14/03/2016 volume 2016P N°1580.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00020_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- ASSOCIATION FONCIERE DE LA COMMUNE DE VALEROY AUX SAULES (U21467388)

Par son Président, Monsieur Gérard GREPINET

Adresse : MAIRIE - 88270 - VALEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

Référence cadastrale	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. duplan	Emprise N°	Reste N°	Surface (m ²)	Observations
Sect.	N°							
ZA	0005	Eaux	3400	40	a	3400		
ZA	0006	Eaux	12200	51	a	5027	c	7154
ZA	0006	Eaux	12200	51	b	19		
ZA	0014	Eaux	990	57	a	990		
ZA	0015	Ter. à bâtir	les grandes perches	1700	52	a	1700	
ZA	0028	Eaux	les grandes perches	2160	42	a	2160	
ZA	0029	Ter. à bâtir	les grandes perches	5300	43	a	5300	
ZA	0035	Eaux	pre mathis	750	56	a	750	
				Total			19346	

Origine de propriété
Parcelle ZA 5 – ZA 6 – ZA 14 – ZA 15 – ZA 28 – ZA 29 – ZA 35
- Procès-verbal de remembrement de VALLEROY AUX SAULES, n°190, attribution à l'ASSOCIATION FONCIERE DE LA COMMUNE DE VALLEROY AUX SAULES, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20 septembre 1986 volume 9535 N°1.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00021_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NUB-PROPRIETAIRE

- Madame OLIVIER Myriam Marie Simone, profession inconnue

Née le 01/02/1981 à Épinal (088)

Célibataire

Demeurant APT 23 RES DES CLOTTRES 67 RUE FRAIRAIN
88500 MIRECOURT (FRANCE)

USUFRUITIERE

- Madame VOIRY Dominique Bernadette Michele, profession inconnue

Née le 27/04/1958 à Épinal (088)

Divorcée de Monsieur OLIVIER Daniel suivant jugement rendu par le TGI de EPINAL (088) en date du 29/01/2001

Demeurant SAAS 10 RUE CHAMPROND

25000 BESANCON (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. duplan	Emprise N°	Reste N°	Surface (m ²)	Observations	
									les montants	les montants
ZA	0004	Terre		32160	32	a	22056	b	7436	
ZA	0004	Terre		32160	32	c		c	2668	
				Total	22056					

Origine de propriété

Parcelle ZA 4 :

- Partage de communauté sous condition suspensive entre OLIVIER né le 30/06/1953 (non attributaire) à VOIRY née le 27/04/1958 (attributaire), suivant acte du 27/01/2001 reçu par Me BABOUHOT, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 14/01/2002 volume 2002P N°368. Condition suspensive réalisée le 02/10/2001, suite à jugement du TGI d'EPINAL du 29/01/2001.
- Donation de la nue-propriété par VOIRY Dominique née le 27/04/1958 à OLIVIER né le 01/02/1981, suivant acte du 26/05/2009 reçu par Me BAZELAIRE, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 02/07/2009 volume 2009P N°4467. Reserve d'usufruit au profit du donateur.

Reserve du droit de retour au profit de VOIRY Dominique née le 27/04/1958, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, suivant acte du 26/05/2009 reçu par Me BAZELAIRE, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 02/07/2009 volume 2009P N°4467.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PAPI MEURTHE MADON

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00022_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

USUFRUITIER

- Monsieur OUVIER Daniel Marie Emile, profession inconnue

Né le 30/06/1953 à 088 MIRECOURT

Divorcé de Madame VOIRY Dominique par jugement du TGI d'EPINAL rendu le 29 janvier 2001
 Demeurant 205 RUE DU HAUT
 88270 MADECOURT (France)

NU-PROPRIETAIRE

- Madame OLIVIER Myriam Marie Simone, profession inconnue

Née le 01/02/1981 à Épinal (088)

Célibataire

Demeurant APPT 23 RES DES CLOITRES 67 RUE FRAIRAIN
 88500 MIRECOURT (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface(m ²)	Num. duplan		Reste N°	Surface (m ²)	Observations
					Emprise N°	Surface (m ²)			
ZA	0003	Terre	les montants	11180	36	a 886	b	10294	
				Total	886				

Origine de propriété
Parcelle ZA 3 :
- Donation par OLIVIER Daniel à OLIVIER né(e) le 01/02/1981, suivant acte du 26/05/2009 reçu par Me BAZELAIRE, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 02/07/2009 volume 2009P N°4467. Réserve d'usufruit au profit du disposant Monsieur OLIVIER Daniel né le 30/06/1953 à compter du décès de Madame XEMAIRE Geneviève veuve de Monsieur OLIVIER née le 27/12/1926 et décédée le 28/02/2010.
<i>Réserve du droit de retour au profit de OLIVIER né le 30/06/1953, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, suivant acte du 26/05/2009 reçu par Me BAZELAIRE, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 02/07/2009 volume 2009P N°4467.</i>

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PAPI MEURTHE MADON

VALLEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00023_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Monsieur PETITJEAN Christophe Richard**, profession inconnue

Né le 16/12/1968 à MIRECOURT (088)

Divorce de Madame CLAUDE Lucie suivant jugement rendu par le TGI de EPINAL (88000) en date du 14/09/2010

Demeurant 560 RUE DE L ETANG

88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Madame PETITJEAN Maryse Jacqueline**, profession inconnue

Née le 07/06/1959 à MIRECOURT (088)

Epouse de Monsieur POIGNANT Michel

Mariée le 12/04/1980 à Pulney (054) - sans contrat préalable

Demeurant 19 RUE DE LORRAINE

88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Madame PETITJEAN Michelle Andrée**, profession inconnue

Née le 06/05/1953 à Épinal (088)

Epouse de Monsieur HUMBLOT Yvon

Mariée le 04/08/1973 à Frebécourt (088) - sans contrat préalable

Demeurant 10 RUE DU PONT

88630 FREBECOURT (FRANCE)

30/09/2021

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Monsieur PETITJEAN Olivier Pierre, profession inconnue
Né le 22/03/1964 à VALLEROY-AUX-SAULES (088)
Epoux de Madame CHERPITTEL Monique
Marié le 19/08/1998 à Frenelle-la-Petite (088) - sans contrat préalable
Demeurant 175 RUE DES LOUPS
88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Madame PETITJEAN Sophie Berthe, profession inconnue
Née le 24/04/1962 à VALLEROY-AUX-SAULES (088)
Epouse de Monsieur DRUAUX Philippe
Mariée le 23/05/1981 à VALLEROY-AUX-SAULES (088) - sans contrat préalable
Demeurant 55 RUE DE LORRAINE
88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface(m ²)	Num. duplan	Emprise N°	Surface (m ²)	Reste N°	Surface (m ²)	Observations
ZA	0032	Terre		93360		44	a	93360		

Origine de propriété

Parcelle ZA 32 :

- attestation après décès du 23/05/2015, suivant acte reçu par Maître BABOUHOT, notaire, publié au SPF d'EPINAL, le 17/06/2015 volume 2015 P N° 3345 et attestation rectificative valant reprise pour ordre du 19/10/2015, après le décès survenu le 14/02/2011 de PETITJEAN né le 05/08/1924, laissant son épouse GAND née le 17/07/1934 donataire de la totalité en usufruit et pour héritiers chacun pour 1/6^{ème}, les consorts PETITJEAN nés les 06/05/1953, 27/05/1957, 07/06/1959, 24/04/1962, 22/03/1964 et 16/12/1968, suivant acte reçu par Maître BABOUHOT, notaire, publié au SPF d'EPINAL, le 28/10/2015 volume 2015 P N° 6315. (droits transmis : ½)
- attestation après décès du 23/05/2015, suivant acte reçu par Maître BABOUHOT, notaire, publié au SPF d'EPINAL, le 17/06/2015 volume 2015 P N° 3347 et attestation rectificative valant reprise pour ordre du 19/10/2015, après le décès survenu le 05/05/2013 de GAND née le 17/07/1934 laissant pour héritiers les consorts PETITJEAN nés les 06/05/1953, 27/05/1957, 07/06/1959, 24/04/1962, 22/03/1964 et 16/12/1968, suivant acte reçu par Maître BABOUHOT, notaire, publié au SPF d'EPINAL, le 28/10/2015 volume 2015 P N° 6316. (droits transmis : ¼)
- Attestation après décès du 23/05/2015, suivant acte reçu par Maître BABOUHOT, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 17/06/2015 volume 2015 P N°3350 et attestation, rectificative valant reprise pour ordre du 19/10/2015, après le décès survenu le 14/12/2014 de PETITJEAN né le 27/05/1957, laissant pour héritiers les consorts PETITJEAN nés les 06/05/1953, 07/06/1959, 24/04/1962, 22/03/1964 et 16/12/1968, chacun pour respectivement 1/5ème, suivant acte du 19/10/2015 reçu par Me BABOUHOT, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 28/10/2015 volume 2015P N°6317.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

VALLEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00024_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur GAND Yves Pierre Paul, profession inconnue

Né le 04/11/1968 à Épinal (088)

Epoux de Madame REMY Anne-marie

Marié le 25/08/2001 à Vaubexy (088) - sans contrat préalable

Demeurant 3 RUE PILATTE

88500 VAUBEXY (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Num. du plan		Empreinte N°	Surface (m ²)	Reste N°	Surface (m ²)	Observations
ZA	0018	Terre	les grandes perches			47	a	1760	Total	1760

Origine de propriété

Parcelle ZA 18 :

- Partage valant attestation suite au décès de GAND Jean-Marie né le 18/12/1935 et décédé le 23/11/2016, laissant pour héritiers chacun pour 1/3, les consorts GAND nés les 29/11/1964, 21/04/1966 et 04/11/1968 avec attribution à Monsieur GAND Yves né le 04/11/1968, suivant acte du 23/06/2017 reçu par Me JAMEAUX-MARCHAL Virginie, notaire à Charmes, publié au SPF d'EPINAL le 27/06/2017 volume 2017P N°4212.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPIMEURTHE MADON

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00025_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame COMELLI Françoise Marguerite Alice, profession inconnue

Née le 15/04/1935 à Nancy (054)

Epouse de Monsieur BARACAND Michel

Mariée le 04/04/1959 à Nancy (054) - sans contrat préalable

Demeurant 19 RUE EMILE ZOLA

54390 FROUARD (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N° Nature	Lieu-Dit	Num. duplan	Emprise		Reste N°	Surface (m ²)	Observations
				N° Surface (m ²)	Surface (m ²)			
ZA 0019	Terre	les grandes perches	46	a 1980	Total 1980			

Origine de propriété								
Parcelle ZA 19 :								
- Procès-verbal de remembrement de VALEROY AUX SAULES, n°190, attribution à COMELLI Françoise née le 15/04/1935, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20 septembre 1986 volume 9535 N°26.								

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00026_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur MOUGIN Elisée, profession inconnue

Date et lieu de naissance inconnus

Situation matrimoniale inconnue

Demeurant Domicile inconnu

88800 VITTEL (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N° Nature	Lieu-Dit	Num. duplan N°	Empreinte Surface (m ²)	Reste		Observations
					N°	Surface (m ²)	
ZA	0017	Terre	48	2120	a	2120	Total 2120

Origine de propriété	
Parcelle ZA 17 :	
-	Origine de propriété antérieur à la rénovation cadastrale

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PAPI MEURTHE MADON

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00027_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Monsieur BREGEOT Gerard Roger Emile**, profession inconnue
Né le 02/06/1954 à MIRECOURT (088)

Epoux de Madame GENET Claudine
Marié le 26/07/1975 à Tomblaine (054) - sans contrat préalable
Demeurant 175 RUE DU MADON
88270 VALEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Madame GENET Claudine Yvonne**, profession inconnue
Née le 01/11/1949 à Xertigny (088)
Epouse de Monsieur BREGEOT Gerard
Mariée le 26/07/1975 à Tomblaine - sans contrat préalable
Demeurant 175 RUE DU MADON
88270 VALEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit pre mathis	Num. duplan N°	Emprise Surface (m ²)	Reste N° Surface (m ²)	Surface (m ²)	Observations
ZA	0033	Terre					Total	128616

Parcelle ZA 33 :	Origine de propriété
<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition par BREGOT Gérard né le 02/06/1954 et son épouse, GENET Blandine née le 01/11/1949, de LANTERNE né(e) le 09/12/1958 suivant acte du 13/02/1992 reçu par Me GANTOIS, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 13/03/1992 volume 1992P N°1785. 	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PAPI MEURTHE MADON

VALLEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00028_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE BREGEOT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

Inscrit au RCS d'EPINAL sous le n° 488005026

Date de dépôts des statuts : 09/02/2006

Adresse : 3 LE VILLAGE - 88270 - MARONCOURT (FRANCE)

Représenté par ses gérants, Monsieur Gérard BREGEOT et Monsieur Claude BREGEOT

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Num. duplan		Empreise N°	Surface (m ²)	Reste N°	Surface (m ²)	Observations
				Surface(m ²)	Total					
ZA	0034	Terre	pre mathis	18050	60	a	18050	Total	18050	

Origine de propriété

Parcelle ZA 34 :

- Apport à groupement forestier par BREGEOT né(e) le 05/03/1930, au bénéfice du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE BREGEOT, immatriculé au RCS d'EPINAL sous le numéro 488 005 026, suivant acte du 26/12/2005 reçu par Me GANTOIS, notaire à EPINAL, publié au SPF d'EPINAL le 02/03/2006 volume 2006P N°1648.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PAPI MEURTHE MADON

VALEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00029_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- COMMUNE DE VALEROY AUX SAULES (218804896)

Adresse : MAIRIE 227 RUE DE LORRAINE

88270 VALEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

Représentée par son Maire, Monsieur Gérard GREPINET

Référence cadastrale		Lieu-Dit		Num. duplan	Emprise N°	Reste N°	Observations
Sect.	N°	Nature		Surface (m ²)	Surface (m ²)	Surface (m ²)	
ZA	0037	Terre	pre mathis	21580	55 a	21580	Total 21580

Origine de propriété

Parcelle ZA 37 :

- Procès-verbal de remembrement de VALEROY AUX SAULES n°190, attribution à la Commune de VALEROY AUX SAULES, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20/09/1986 volume 9535 N°3.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

VALLEROY-AUX-SAULES

PROPRIETE 00030_489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Madame GAND Frédérique**, profession inconnue

Née le 22/08/1968 à Épinal (088)

Epouse de Monsieur LEFRANC Philippe

Mariée le 03/07/1993 à VALLEROY-AUX-SAULES (088) - sans contrat préalable

Demeurant 90 RUE DU PARADIS

88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Monsieur GAND Jérôme**, profession inconnue

Né le 04/07/1977 à Épinal (088)

Célibataire

Demeurant 357 RUE DES VIGNES

88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Monsieur GAND Stéphane Jean-Michel**, profession inconnue

Né le 13/03/1970 à Épinal (088)

Divorcé de Madame COUSOT Florence suivant jugement rendu par le TGI de EPINAL (088) en date du 06/10/2008

Demeurant 348 RUE DES VIGNES

88270 VALLEROY-AUX-SAULES (FRANCE)

Référence cadastrale		Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. duplan N°	Emprise N°	Reste N°	Observations
Sect.	N°							
ZA	0013	Terre	marulier	60000	58	a	17575	b
ZA	0038	Terre	pre mathis	16780	59	a	16780	Total 34355

Parcelle ZA 13 – ZA 38 :		Origine de propriété
-	Attestation après le décès survenu le 13/03/2018 de GAND né le 25/03/1945 laissant son épouse ZIMMERMANN née le 06/04/1947 bénéficiaire de l'usufruit en totalité et pour héritiers chacun pour 1/3 les consorts GAND nés les 22/08/1968, 13/03/1970 et 04/07/1977, suivant acte du 25/06/2019, reçu par Me RICHARD, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 01/07/2019 volume 2019P N°4519. Bien de communauté.	
-	Attestation après le décès survenu le 13/03/2019 de ZIMMERMANN veuve GAND née le 06/04/1947, laissant pour héritier chacun pour 1/3 les consorts GAND nés les 22/08/1968, 13/03/1970 et 04/07/1977, suivant acte du 25/06/2019, reçu par Me RICHARD, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 01/07/2019 volume 2019P N°4517.	
NOTA : ZA 13 et ZA 38:	bail rural au profit de CLAUDE et PETITJEAN nés les 09/08/1969 et 16/12/1968, suivant acte reçu par Maître BAZELAIRE, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 02/05/2001 volume 2001 P N° 3422. (18 ans à compter du 01/02/2001)	

Total commune 523148 m²
Total général 835447 m²

PAPI MEURTHE MADON

**Réalisation d'aménagements de gestion des inondations et de restauration hydromorphologique du
Madon sur les communes HYMONT, VELOTTE-ET-TATIGNECOURT, MARONCOURT et VALLEROY-AUX-
SAULES**

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : VOSGES

Commune : VELOTTE-ET-TATIGNECOURT

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

VELOTTE-ET-TATIGNECOURT

PROPRIETE 00031_499 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Madame FONTAINE Christine Marie Jeanne, profession inconnue

Née le 13/06/1961 à Nancy (054)

Epouse de Monsieur TROMPETTE Jean-Pierre

Mariée le 17/08/1996 à Crépey (054)

Changement de régime matrimonial avec adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale, homologué par le jugement rendu le 16/01/2018 par le TGI d'EPINAL, suivant acte reçu par Me BABOUHOT Nathalie, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 07/03/2018 volume 2018P N°1646.

Demeurant 3 GR GRAND' RUE
88270 VELOTTE-ET-TATIGNECOURT (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- Monsieur TROMPETTE Jean Pierre Maurice, profession inconnue

Né le 11/11/1954 à MIRECOURT (088)

Epoux de Madame FONTAINE Christine

Marié le 17/08/1996 à Crépey (054)

Changement de régime matrimonial avec adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale, homologué par le jugement rendu le 16/01/2018 par le TGI d'EPINAL, suivant acte reçu par Me BABOUHOT Nathalie, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 07/03/2018 volume 2018P N°1646.

Demeurant 3 GR GRAND' RUE
88270 VELOTTE-ET-TATIGNECOURT (FRANCE)

Référence cadastrale	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. duplan N°	Emprise Surface (m ²)	Reste N°	Surface (m ²)	Observations
Sect.									
ZD 0026	Terre		le champ de madon	7590	17	a	7435	b	155
ZD 0027	Terre		le champ de madon	6629	16	a	5414	b	1215
ZD 0050	Terre		le champ de madon	2999	15	a	2089	b	910
ZD 0051	Terre		le champ de madon	10806	14	a	10806		
					[Total]	25744			

Origine de propriété									
Parcelle ZD 26 :									
- Vente par les consorts VALENTIN/VOIRIN à M. TROMPETTE né le 11/11/1954 et son épouse, Mme FONTAINE née le 13/06/1961, suivant acte du 24/02/ au SPF d'EPINAL le 19/02/2003 volume 2003P N°1373. (Bien propre de l'acquéreur)									
Parcelles ZD 27 et ZD 50 :									
- Vente par l'indivision BASTIEN/PERRIN à M. TROMPETTE né le 11/11/1954 et son épouse, Mme FONTAINE née le 13/06/1961, suivant acte du 24/02/ au SPF d'EPINAL le 19/02/2003 volume 2003P N°1850. (Bien de communauté des acquéreurs)									
Division de la parcelle ZD 28 en ZD 49 et ZD 50, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20/02/2023 volume 2023P n°2519									
Parcelle ZD 51 :									
- Procès-verbal de remembrement publié au SPF d'EPINAL, le 02/02/1998 volume 1998 R n° 543 (n°247)									
Division de la parcelle ZD 28 en ZD 49 et ZD 50, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 20/02/2023 volume 2023P n°2519									
Parcelles ZD26-ZD27-ZD50-ZD51:									
- Changement de régime matrimonial avec adoption de la communauté universelle avec clause d' attribution intégrale, homologué par le jugement rendu le 16/01/2018 par le TGI d'EPINAL, suivant acte reçu par Me BABOUHT Nathalie, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 07/03/2018 volume 2018P N°1646.									
Parcelles ZD 26 et ZD 29 apportées par Monsieur et parcelle ZD 27 et ZD 28 apportées par les époux									
Parcelles ZD 26-ZD27-ZD50-ZD51:									
- Bail à long terme octroyé à TROMPETTE (Preneur) né le 15/08/1997 par la communauté TROMPETTE/FONTAINE (Bailleur) pour une durée de 18 ans à compter du 01/01/2018, suivant acte du 23/12/2017 reçu par Me BABOUHOT, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 03/01/2018 volume 2018P N°40.									

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

VELOTTE-ET-TATIGNECOURT

PROPRIETE 00032_499 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- ASSOCIATION FONCIERE DE LA COMMUNE DE VELOTTE ET TATIGNECOURT (U21076602)

Par son Président, Monsieur Olivier TROMPETTE

Adresse : MAIRIE - 88270 - VELOTTE-ET-TATIGNECOURT (FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Num. duplan		Emprise N°	Reste N°	Surface (m ²)	Surface (m ²)	Observations
				N°	Surface (m ²)					
ZD	0023	Eaux	le champ de madon	1062		20	a	1062		
ZD	0031	Ter. à bâtir	le champ de madon	2862		23	a	129	b	2733
				Total				1191		

Origine de propriété

Parcelle ZD 23 – ZD 31 :

- Procès-verbal de remembrement de VELOTTE ET TATIGNECOURT (N° 247), attribution à l'ASSOCIATION FONCIERE DE LA COMMUNE DE VELOTTE-ET-TATIGNECOURT, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 02/02/1998 volume 1998R N°414.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

VELOTTE-ET-TATIGNECOURT

PROPRIETE 00033_499 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Les héritiers inconnus de Monsieur HOUOT Michel Lucien, profession inconnue

Né le 06/01/1946 à MARONCOURT (088)

Célibataire

Décédé le 03/02/2021 à Épinal (088)

Demeurant (de son vivant) 5 LE VILLAGE

88270 MARONCOURT (FRANCE)

CES PROPRIETES PERMETTENT L'OBJET

DU DROIT AUTRE ARRÊTE PÉFECTOIRE

POIS ARRÊTS UNE AUTRE ENQUETE PÉFECTOIRE

A VENIR

Référence cadastrale	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. duplan	Entreprise	Reste	N°	Surface (m ²)	Observations
ZD 0016	Terre Lande	vieux chavolle		42846	28	a	39932	b	2914	
ZD 0017	Terre	vieux chavolle		1099	27	a	935	b	164	
ZD 0018	Terre	vieux chavolle		4597	26	a	3906	b	691	
ZD 0020	Terre	vieux chavolle		2955	24	a	2881	b	74	
ZD 0021	Terre	vieux chavolle		20700	21	a	20399	b	301	
ZD 0022	Terre	vieux chavolle		282	22	a	282	Total	68335	

Origine de propriété

Parcelle ZD 16 :

- Procès-verbal de remembrement de VELOTTE ET TATIGNECOURT (N° 247), attribution à HOUOT Michel né le 06/01/1946, suivant acte publié au SPF d'EPINAL le 02/02/1998 volume 1998R N°488.

Parcelles ZD 17 – ZD 18 :

- Vente par l'indivision MULOT à HOUOT Michel né le 06/01/1946, suivant acte du 24/04/2001 reçu par Me BEAU, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 02/02/1998 volume 1998R N°488.

Parcelle ZD 20 :

- Vente par les époux GROSSELIN-MALTHIERY à HOUOT Michel né le 06/01/1946, suivant acte du 24/04/2001 reçu par Me BEAU, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 27/05/2002 volume 2002P N°3607.

Parcelle ZD 21 :

- Vente par l'indivision GROSSELIN/LARMET à HOUOT Michel né le 06/01/1946, suivant acte du 24/04/2001 reçu par Me BEAU, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 27/05/2002 volume 2002P N°3607.

Parcelle ZD 22 :

- Vente par GROSSELIN Joël né le 19/02/1943 à HOUOT Michel né le 06/01/1946, suivant acte du 24/04/2001 reçu par Me BEAU, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 27/05/2002 volume 2002P N°3607.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

VELOTTE-ET-TATIGNECOURT

PROPRIETE 00034_499 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur **GAND Simon Philippe**, profession inconnue
Né le 08/10/1970 à Épinal (088)

Epoux de Madame MORRET Nathalie
Marié le 19/07/1997 à Knutange (057) - sans contrat préalable
Demeurant 66 GR GRANDE RUE
88390 FOMEREEY(FRANCE)

Référence cadastrale Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Num. du plan		Empreinte N°	Surface (m ²)	Reste N°	Surface (m ²)	Observations
				N°	Surface (m ²)					
ZD	0024	Terre	le champ de madon	14023	—	19	a	14023	—	
ZD	0025	Terre	le champ de madon	10442	—	18	a	10442	—	
				Total	24465					

Origine de propriété

Parcelles ZD 24 – ZD 25 :

- Donation-partage par les consorts GAND-GEORGEL nés les 17/09/1934 et 04/08/1934, attribution à M GAND Simon né le 08/10/1970, suivant acte du 26/11/2008 reçu par Me FRANTZEN-BONTEMPS, notaire à MIRECOURT, publié au SPF d'EPINAL le 09/01/2009 volume 2009P N°149. *Reserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'alléger et d'hypothéquer*

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PAPI MEURTHE MADON

VELOTTE-ET-TATIGNECOURT

PROPRIETE 00035_499 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (personne morale)

PROPRIETAIRE INSCRITE AU CADASTRE

- Madame THOMASSIN Marie-Noelle Thérèse Germaine, profession inconnue
 Née le 24/12/1960 à MIRECOURT (088)
 Epouse de Monsieur GARDEUX Dominique
 Mariée le 06/09/1980 à Bazegney (088) - sans contrat préalable
 Demeurant 6 RUE DU CHATEAU D EAU
 88270 RACECOURT (FRANCE)

PROPRIETAIRE

- Les héritiers inconnus de Monsieur HOUOT Michel Lucien, profession inconnue
 Né le 06/01/1946 à 088 MARONCOURT
 Décédé le 3 février 2021 à EPINAL

Situation matrimoniale inconnue
 Demeurant 5 LE VILLAGE
 88270 MARONCOURT

Référence cadastrale		Nature	Lieu-Dit	Surface (m ²)	Emprise N°	Num. duplan	Surface (m ²)	N°	Surface (m ²)	Autre Observations
Sect.		N°								
ZD		0019	Terre	vieux chavaille	6087	25 a	5687 b	400	5687	Cette PARCELLE sera l'objet d'un autre arrête préfectoral à venir

Parcelle ZD 19 :	Origine de propriété
<ul style="list-style-type: none">- Vente par l'indivision MULOT à HOUOT Michel né le 06/01/1946, suivant acte du 24/04/2001 reçu par Me BEAU, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 14/05/2001 volume 2001P N°3696.	

Total commune	125422 m ²
Total général	83547 m ²

PAPI MEURTHE MADON

**Réalisation d'aménagements de gestion des inondations et de restauration hydromorphologique du
Madon sur la commune MIRECOURT**



ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : VOSGES

Commune : MIRECOURT

Septembre 2021

MIRECOURT

PROPRIETE 00001_304 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- COMMUNE DE MIRECOURT (218803047)

Adresse : MAIRIE 32 RUE DU GENERAL LECLERC - 88500 - MIRECOURT (FRANCE)

Représentée par son Maire, Monsieur Yves SÉJOURNÉ

Référence cadastrale			Lieu-Dit	Surface (m ²)	Num. du plan	Emprise N°	Reste N°	Observations
Sect.	N°	Nature						
AO	0012	Sol	la basse des pres	175	4	a 105	b 70	
					Total	105		

Origine de propriété

Parcelle AO 12 :

- Création de la parcelle A1212 provenant du domaine public, suivant acte du 02/02/1990 reçu par Me BAZELAIRE, notaire, publié au SPF d'EPINAL le 19/03/1990

volume 1990P 2303.

Procès-verbal de remaniement certifié par le Service du Cadastre le 07/12/1998 portant division de la parcelle A1212 en AO12 et AO13, publié au SPF d'EPINAL le 07/12/1998

volume 1998P N°11046.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

30/09/2021

PAPI MEURTHE MADON

MIRECOURT

PROPRIETE 000002_304 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE (200068369)

Adresse : 32 RUE DU GENERAL LECLERC - 88500 - MIRECOURT (FRANCE)

Représentée par sa Présidente

Référence cadastrale			Lieu-Dit		Num. du plan	Emprise N°	Reste N°	Observations
Sect.	N°	Nature			Surface (m ²)	Surface (m ²)	Surface (m ²)	
AL	0449	Pré	le breuil		11335	1	a	8804 b 2531
AL	0450	Pré	le breuil		353	2	a	268 b 85
AO	0011	Pré	la basse des pres		25759	3	a	22309 b 3450
					Total	31381		

Origine de propriété

Parcelle AL 449 – AL 450 – AO 11 :

- Transfert de bien, à la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire, immatriculée sous le numéro SIREN 200 068 369, décidé par arrêté préfectoral n°2645/2018 du 04/12/2018, suite à la fusion de communauté de communes, suivant acte du 27/05/2019 reçu par la préfecture des Vosges, publié au SPF d'EPINAL le 29/05/2019 volume 2019P N°3729.

Total commune	31486 m ²
Total général	31486 m ²



Mon Notaire
rend mes projets
plus sûrs

Valérie FRANTZEN-BONTEMPS

Marie RICHARD

Notaires Associés

Successeurs de Maîtres Babouhot, Bazelaire, Renard et Rollet

Et Maîtres Guillaume Forquin et Aubry

Téléphone : 03 29 37 00 03 · Télécopie : 03 29 37 10 66 · Email : officenotarial.mir@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Valérie FRANTZEN-BONTEMPS Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Valérie FRANTZEN-BONTEMPS et Marie RICHARD, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à MIRECOURT, Résidence "Les Cordeliers", 11 rue Abbé Grégoire, le 30 janvier 2024 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation à distance, en son office notarial, de Maître Nathalie BERBERAT, notaire à XERTIGNY, assistant L'ACQUEREUR,

Par :

La Société dénommée GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE BREGEOT, Groupement forestier agricole au capital de 241980,00 €, dont le siège est à MARONCOURT (88270), 3 Le Village, identifiée au SIREN sous le numéro 488005026 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EPINAL.

Au profit de :

Le SYNDICAT MIXTE EPTB MEURTHE MADON, Syndicat mixte, dont le siège est à NANCY (54000), 3 rue Jacques Villermaux, identifiée au SIREN sous le numéro 200028629.

Quotités acquises :

Le SYNDICAT MIXTE EPTB MEURTHE MADON acquiert la pleine propriété.

Identification des biens

Désignation

A HYMONT (VOSGES) 88500 Lieudit "A L'EPINE".
Une parcelle de terrain en nature de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZA	128	A L'EPINE	01 ha 65 a 66 ca

104- TRANSFERT

104-3- LOCATION OU OCCUPATION

L'ACQUEREUR sera propriétaire du BIEN à compter de ce jour.

Il en aura la jouissance à compter de ce jour, par la prise de possession réelle, le bien étant libre de toute location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A MIRECOURT (Vosges)
LE 30 JANVIER 2024



Office Notarial

**Vincent HERMANN
Nathalie BERBERAT
Notaires**

**30 rue Marius Becker
88220 XERTIGNY**

VENTE (Me GANTOIS-VILLEMIN en 2nd) M. et Mme Francis DEMANGEL à EPTB MEURTHE MADON
1013255 VH /NB /DT

Droit des Affaires

Droit Immobilier
et de la Construction

Expertises

Négociation
Immobilière

Droit Fiscal
et Administratif



ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Nathalie BERBERAT Notaire au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée "Vincent HERMANN, Notaire associé" titulaire d'un office notarial, dont le siège est à XERTIGNY (Vosges) 30 rue Marius Becker, le 30 janvier 2024 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Virginie GANTOIS-VILLEMIN, notaire à EPINAL, assistant le VENDEUR,

Par :

Monsieur Francis Victor Marcel DEMANGEL, agriculteur, et Madame Isabelle Marie CLEMENT, aide-soignante, demeurant ensemble à HYMONT (88500) 17 route de Valleroy.

Monsieur est né à EPINAL (88000), le 4 novembre 1966;

Madame est née à CHARMES (88130), le 9 mai 1967.

Au profit de :

Le Syndicat Mixte EPTB MEURTHE MADON, Syndicat mixte, dont le siège est à NANCY (54000), 3 Rue Jacques Villermaux, identifiée au SIREN sous le numéro 200028629.

Quotités vendues :

Monsieur Francis DEMANGEL et Madame Isabelle CLEMENT vendent la pleine propriété.

Quotités acquises :

Le Syndicat Mixte EPTB MEURTHE MADON acquiert la pleine propriété.

IDENTIFICATION DES BIENS

DESIGNATION

A HYMONT (VOSGES) 88500 A Voirve.

Une parcelle de terrain

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZA	134	A VOIVRE	01 ha 19 a 18 ca

PROPRIETE - JOUSSANCE



Office Notarial équipé d'un système de visioconférence

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter de ce jour.

Il en a la jouissance à compter de ce jour, par la prise de possession réelle, le BIEN étant entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A XERTIGNY (Vosges)
LE 30 JANVIER 2024



Tél. : 03 29 30 13 05 – Fax : 03 29 30 19 93

Mail : vincent.hermann@notaires.fr – Site : vincent-hermann.notaires.fr

Maître Nathalie BERBERAT

Fait à XERTIGNY

Le 30 janvier 2024



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nathalie".